

L'hon. M. FISHER : Il faut réparer une partie de la toiture qui fait eau.

M. URIAH WILSON : Comment se fait-il que nous réparions les églises ?

L'hon. M. FISHER : Cette station est sur une île sans habitants, sauf les employés de l'Etat et nous pourvoyons à leurs besoins spirituels.

Edifices pour l'immigration en général, province de Québec, \$15,000.

M. DANIEL : Où ces édifices sont-ils situés ?

L'hon. M. FISHER : A Nominigüe, à Roberval et à Péribonka. C'est là que se fait l'œuvre du rapatriement. Le crédit affecté à ce service pour cet exercice était de \$5,000. De ce crédit il reste un reliquat de \$1,600, non utilisés, et cette partie de l'ancien crédit figurera dans cette somme de \$5,000. L'entreprise du bâtiment des immigrants à Nominigüe a été adjugée en 1906. La somme stipulée au contrat est au chiffre de \$3,400 ; les agencements et les fournitures coûteront \$1,600 et l'emplacement, \$1,500 ; soit un total de \$5,500. L'adjudication a eu lieu sur soumissions cachetées, et l'entreprise a été adjugée à celui des soumissionnaires qui s'en est chargé au moindre prix.

M. ARMSTRONG : Je vois dans le rapport de l'auditeur général page V-53, qu'il a été acheté pour les bureaux de l'immigration à Montréal un poêle à gaz, \$86 ; en outre, 25 lits, \$10 pièce, un secrétaire à rideau, \$32, 2 armoires et consoles, \$42 et \$16, une table de 9 pieds sur 4, \$32, et autres articles dans la même proportion. Ce sont là des prix fort élevés.

L'hon. M. FISHER : Ces meubles ; je suppose, étaient nécessaires à ces bâtiments. Si je ne me trompe, il s'agit ici de lits en fer, avec accessoires en treillage de fil métallique, sous le sommier. Le prix ne me semblerait pas exagérée. Un réfrigérateur à \$23, n'est pas payé trop cher. Le coût d'un poêle à gaz est entièrement subordonné à la capacité du poêle.

M. MONK : Je voudrais m'éclairer quelque peu à l'égard de ces bâtiments d'immigrants. Ce qu'il nous faut, avant tout, dans la province de Québec, tant au point de vue de l'immigration comme des autres services, ce sont les communications par voie ferrée. Qui est actuellement chargé de cet édifice à Nominigüe ?

M. BOURASSA : Cette localité se trouve dans mon comté, et si le ministre veut bien me le permettre, je vais éclairer mon honorable collègue en quelques mots. Il y a nombre d'années que la Société de colonisation de Montréal demandait au Gouvernement d'ériger ce bâtiment. Nominigüe est la tête de ligne de l'embranchement du che-

M. MONK.

min de fer du canadien du Pacifique, partant de Montréal et se dirigeant vers le nord. L'objectif de ce crédit tend au bénéfice des colons qu'on rapatrie ou aux colons ordinaires de la province qui désirent pénétrer plus loin dans le nord, jusqu'à des distances variant de 10 à 60 milles ; il s'agit de mettre à leur disposition une maison d'habitation où ils puissent loger avec leurs familles et déposer leurs effets, sans être obligés de payer les prix exigés par les hôteliers. Cette maison d'habitation est construite à quelques pas de la gare ; et les colons y ont accès sans avoir à payer de frais de transport ; ils peuvent y séjourner, échappant ainsi à la nécessité de payer les prix plus élevés qu'exigeraient les hôteliers, jusqu'au moment où ils sont prêts à partir pour la vallée de la Lièvre.

M. MONK : C'est là vraiment, un louable objectif. La construction de cette maison est-elle terminée.

L'hon. M. FISHER : Elle le sera, au cours de la saison.

M. BOURASSA : Aujourd'hui, les colons peuvent suivre la voie ferrée, au lieu d'être obligés de faire un circuit par le district de Nominigüe.

Edifice public, Lachute, \$10,000.

M. MONK : Cet édifice sera-t-il érigé cette année ?

L'hon. M. FISHER : Oui, les plans sont dressés et on demandera des soumissions, à bref délai.

Edifices publics, Lévis, \$8,000.

L'hon. M. FISHER : Ce crédit est destiné au parachèvement des travaux. Le coût total sera de \$42,000. La dépense effectuée jusqu'au 30 novembre dernier est de \$29,000. L'édifice est affecté à un bureau de poste, à la douane et autres bureaux publics.

Caserne pour les troupes permanentes, Montréal, \$20,000.

M. MONK : Où cette caserne sera-t-elle située ?

L'hon. M. FISHER : L'emplacement n'est pas encore choisi.

M. URIAH WILSON : Quel sera le coût total ?

L'hon. M. FISHER : Probablement trois quarts de million. Je n'ai pas encore vu le plan ; mais cette caserne sera construite sur le modèle de celle de Toronto, et l'estimation que j'ai donnée est le chiffre présumé du coût de cette dernière.

M. MONK : Nous avons droit de demander un peu plus de lumière, avant de voter ce crédit. Le ministre est-il en mesure de dire au comité où en sont rendues les négociations relatives à l'achat du terrain ou quel est l'obstacle à franchir ?